

Certificat de nationalité française

À qui s'adresser ?

Tribunal de Grande Instance
Cité judiciaire
3 rue Victor Hugo - BP 50220
95302 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone : 0172587000
Fax : 0172587379

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h30

Comment procéder ?

Le certificat de nationalité sert à prouver sa nationalité et indique le mode d'acquisition de la nationalité. Il peut être demandé pour une première demande de titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport), ou dans le cadre d'une candidature à un emploi dans la fonction publique.

Pièces justificatives

Les pièces à fournir varient selon les situations. Les pièces à fournir dans tous les cas sont les suivantes :

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance

Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur le certificat de nationalité française sur Service-public.fr](#) ^[1]

Source URL: <https://www.mareil-en-france.fr/content/certificat-nationalite-francaise>

Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>